

Vote du PLFSS 2019 au Sénat : La Guyane gagne une première bataille !

Depuis des semaines, le monde économique Guyanais affiche de fortes inquiétudes sur la mise en place de la réforme des aides économiques, appelé « réforme de l'écosystème économique outre-mer » engagé par le ministère de l'outre-mer, notamment avec le nouveau régime d'exonérations de charges sociales patronales prévu à l'article 8 du Projet de Loi de Financement de Sécurité Sociale (PLFSS) et la fin du dispositif du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Mobilisés en cellule de travail dès le mois d'avril 2018, les socioprofessionnels en relation constante avec les élus ont produit des évaluations et des données chiffrées afin de démontrer au Ministère de l'Outre-Mer les dangers d'une réforme appliquée de manière non différenciée pour tous les DOM, et les effets désastreux pour les entreprises de Guyane, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Dans la nuit du 13 au 14 novembre 2018, lors de l'examen en séance publique du Sénat de l'article 8 du PLFSS, les sénateurs PATIENT et KARAM, face au refus du gouvernement de faire évoluer favorablement ses propositions, ont obtenu par voie d'amendement le maintien du régime actuel des exonérations de charges pour le seul département de la Guyane, en attendant que les adaptations nécessaires soient apportées dans la suite de la navette parlementaire, voire dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020.

Le monde économique Guyanais tient particulièrement à féliciter nos deux sénateurs pour leur implication et leur pugnacité ayant permis d'arracher cet amendement important pour la suite du débat parlementaire.

Nous resterons mobilisés et unis pour veiller à ce que l'adoption finale du PLFSS 2019 ne soit pas faite au détriment du tissu économique de notre département.